

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-124

LE PRESIDENT,

Objet :

Accord-cadre de travaux de renouvellement et extension des réseaux, lot n°1 : forte technicité

Travaux de renouvellement de la liaison entre les réservoirs de Jars et de Vieillot sur la commune de LE CROZET

Marché subséquent avec la société LMTP

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte « Roannaise de l'eau ».

Vu la délibération n°2026-036 du comité syndical du 20 mai 2026 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés subséquents dans les accords-cadres quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que Roannaise de l'Eau a attribué l'accord cadre de renouvellement et extension des réseaux, lot 1 forte technicité, par délibération du Comité syndical n° 2021-59 du 3 mars 2021 aux sociétés EUROVIA DALA-AGENCE LMTP, SADE, CHAVANY TP, COLAS France TPCF et POTAIN TP ;

Considérant que les titulaires de l'accord cadre ont été remis en concurrence par le marché subséquent de travaux de renouvellement de la liaison entre les réservoirs de Jars et de Vieillot sur la commune de LE CROZET ;

Considérant les 5 offres reçues ;

Considérant l'analyse des offres et la pondérations des critères de choix ;

Considérant l'avis de la Commission d'examen des marchés du 30 juin 2026 ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'approuver et attribuer le marché subséquent de travaux de renouvellement de la liaison entre les réservoirs de Jars et de Vieillot sur la commune de LE CROZET au vu des prix fixés dans le bordereau des prix unitaires, à la société LMTP, pour un montant estimatif selon DQE de 432 787.00 € HT ;

2°) de signer le marché subséquent correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le 10 juillet 2026

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name.

Daniel FRECHET